Validation des Études, Expériences Professionnelles et Acquis Personnels

VEEPAP

Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier – Article 11

La VEEPAP est une procédure qui permet l'admission à la formation infirmière pour les candidats ayant satisfait à la sélection relevant de la formation professionnelle continue **ET** qui ne sont pas titulaires du Baccalauréat ou du DAEU,

Dans ce dossier, le candidat doit apporter la preuve que ses acquis issus de ses différentes expériences professionnelles, de formation et personnelles le prédisposent à suivre avec succès la formation infirmière.

La Commission d'Admission est chargée d'émettre un avis sur le dossier et apprécie les connaissances, méthodes et savoir-faire développés du candidat. La décision de validation est prise par le président de l'université.

Le candidat est invité à renseigner le dossier avec le plus grand soin.

Ce dossier est à retourner au plus tard **le 04/02/2027 à 23h59 auprès de l'IFSI de sélection FPC**

NOM : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

PRÉNOM :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Partie réservée à l'administration

Dossier reçu le :

Date de la Commission d'Admission : 10/02/2027

Informations complémentaires : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

IDENTITÉ

Nom de naissance Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Nom d'usage Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Prénom (s)Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Date de naissance : Date

Commune de naissance : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sexe :

Nationalité :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Adresse : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Code postal : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Commune :Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Pays : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Téléphone : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Courriel : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Situation actuelle

1. En situation d'emploi :
   ☐ OUI ☐ NON
2. En recherche d'emploi inscrit à France Travail :
   ☐ OUI ☐ NON
3. En inactivité :
   ☐ OUI ☐ NON
4. Autres : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé :

☐ OUI ☐ NON

PARCOURS DE FORMATION

Renseigner le tableau

Niveau	Diplômes obtenus ou suivis	Spécialité	Etablissement Nom et adresse	Résultats Admis / Refusé	Année
3	☐CAP ☐BEP ☐Brevet ☐Autres				
4	☐Brevet professionnel ☐Brevet de technicien				

Interruption des études sans avoir satisfait aux épreuves terminales du diplôme préparé

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Si oui, quelle formation :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Réalisation de travaux personnels (rapport de stage, mémoires, enquêtes…)

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Si oui, lesquels :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Décrire les différents emplois occupés en commençant par le plus récent.

Fonction occupée	Nom et lieu de la structure	Secteur d'activité de la structure	Temps de travail	Période d'activité Du…. au	Principales activités exercées	En lien avec la demande VEEPAP Oui/Non

ACQUIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Renseigner les acquis de formation professionnelle (Formations courtes, stages, colloque, séminaires…)

Année	Intitulé	Objectifs professionnels	Durée de la formation	Organisme ou entreprise Nom et adresse

EXPÉRIENCES PERSONNELLES

Décrire les différentes expériences personnelles, en rapport avec la demande de VEEPAP, en précisant la nature (exemple : démarche autodidacte – responsabilités familiales, associatives – activités bénévoles sportives, culturelles - productions et réalisations personnelles – connaissances linguistiques, etc…

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

PROJET PROFESSIONNEL

Présenter le projet professionnel : motivations….

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

SYNTHESE DU PARCOURS

A travers une synthèse du parcours de formation, professionnel et personnel, mettre en avant les points forts justifiant la demande de VEEPAP. Mettre en évidence les points suivants :

- Les connaissances acquises dans le cadre des différentes formations et en quoi celles-ci peuvent aider à suivre dans de bonnes conditions la formation infirmière
- Les compétences mises en œuvre lors de vos différents emplois et qui sont en lien avec la demande de VEEPAP

S'il y a lieu, il conviendra également de mettre en avant et d'analyser les compétences acquises et les apprentissages réalisés lors des activités personnelles.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes.

Fait à : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Le : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature du candidat : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« *Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.*

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (Code pénal, art. 441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (Code pénal, art. 441-6).